
Arrêtés de circulation

Circulation interdite

- **Rue Puits-du-Cheval et sur la place éponyme**, jusqu'au 9 février, puis **5, rue du Mouton**, du 12 au 16 février, (travaux sur le réseau d'eau potable) ;
- **Impasse Cogne** (avec stationnement également interdit), jusqu'au 1^{er} mars (réfection d'une toiture).

Circulation alternée avec vitesse limitée à 30 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier

- **Route de Marie**, jusqu'au 29 février (travaux sur le réseau électrique) ;
- **4, rue Nicolas-Appert**, du 5 au 9 février (pose de bordures et réfection d'enrobé) ;
- **Rue Paul-Joud** (de la rue Romain-Tilac à la rue Odette-Malossane), du 5 février au 5 mars (remplacement de poteaux Télécom) ;
- **Chemin du Château**, du 12 au 16 février (travaux sur le réseau d'eaux usées / assainissement) ;
- **37, avenue Emile-Zola**, du 15 au 23 février (travaux de repérage d'amiante) ;
- **Rue de Coalville** (de la rue Docteur-Barlatier à la rue de la Pierrotte), du 12 février au 12 mars (réalisation de puits perdus).

Chaussée rétrécie avec vitesse limitée à 30 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier

- **Giratoire n° 1, boulevard Etienne-Jean-Lapassat (D 532)**, jusqu'au 10 février (remplacement de mâts d'éclairage) ;
- **70, rue Saint-Nicolas**, jusqu'au 1^{er} mars (réfection, d'une toiture) ;
- **3, côte des Cordeliers**, du 7 au 8 février et du 14 au 15 février (stationnement d'un camion-grue pour réfection de toiture) ;
- **30, côte des Cordeliers**, le 19 février, de 8h à 18h (pose de menuiseries).

Stationnement interdit

- **Rue des Cloîtres**, sur 8 emplacements, du 12 février au 23 mars (réfection d'une couverture de toit).

Création d'un quai bus, rue de la Paillère, du 7 au 21 février

La circulation sera alternée rue de la Paillère (entre la rue Albert-Camus et la rue Sonia Delaunay), du 7 au 21 février, afin de permettre la réalisation d'un quai bus, avec vitesse limitée à 30 km/h et stationnement neutralisé au droit du chantier.

Pose et dépose de systèmes de comptage jusqu'au 10 février

La chaussée sera rétrécie jusqu'au 10 février : rue de la Paillère, avenue Geneviève-de-Gaulle-Anthonioz (entre la rue de la Paillère et le chemin de Saint-Pierre), route de Saint-Bardoux (entre le chemin de Chatiou et la route des Jabelins), rue Louis-Le-Cardonnel (entre la rue Baptiste-Marcet et le chemin de Chatiou), avenue de Saint-Donat (entre la rue Théodore-Monot et le boulevard Mendès-France), avenue Jean-Moulin (entre la rue de la Gloriette et l'avenue de la 1^{re} Armée), avenue Emile-Zola (entre l'avenue Georges-Pompidou et le boulevard Etienne-Jean-Lapassat), rue Parmentier (entre le chemin de Daru et la rue Aimé-Césaire), avenue du Maquis (entre la rue Louis-Vinay et la rue Ninon-Vallin), avenue Château-Fleury (entre le giratoire n°1 et la rue Alfred-Nobel) et lieu-dit le Pont-Vieux.

Réfection ou renforcement des accotements, du 12 au 26 février

Afin de refaire ou des renforcer des accotements, la chaussée sera rétrécie du 12 au 26 février : route du Voirazier (du n°1492 au chemin de La Combe et à l'intersection de ce même chemin), à l'intersection du chemin de Gigoure et du chemin du Voirazier et du n°869 au n°747 chemin de Gigoure ; impasse Charbesse (de la route de Charbesse au n°120), et route de Charbesse.

Occupation du domaine public : 70 ans d'Emmaüs, le 15 février

A l'occasion de la célébration de ses 70 ans, Emmaüs est autorisé à occuper le domaine public le 15 février, de 8h à 12h, sur deux places de stationnement : boulevard Rémy-Roure, à proximité du lycée du Dauphiné ; avenue Château-Fleury, à proximité du collège Lapassat ; avenue Gambetta, à proximité de la cité scolaire Albert-Triboulet.